

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 6 juillet 2022 à 20 h 30

Etaient présents :

Mr Vivian COUDERC, Maire, Président de la séance
Mme CRAYSSAC Magali, Adjointe au Maire
Mr CAVALIER Jean-Louis, Adjoint au Maire
Mme FABRE Cathy, Adjointe au Maire
Mr COLOMBIÈS Hervé, Conseiller Municipal
Mme COSTES Fabienne, Conseillère Municipale
Mr BASTIDE Romain, Conseiller Municipal
Mme GINESTE Ghislaine, Conseillère Municipale
Mr PÉRIÉ Nicolas, Conseiller Municipal
Mr FORDERER Sébastien, Conseiller Municipal
Mr NATTES Julien, Conseiller Municipal
Mme SAINT-MICHEL Laure, Conseillère Municipale
Mr MARUÉJOULS Loïc, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir :

Mme AURÉJAC Michèle, Conseillère Municipale
Mme ALAUZET Patricia, Conseillère Municipale
Mme REY Brigitte, Conseillère Municipale
Mr FRAYSSE Patrice, Conseiller Municipal
Mme DELTOR Martine, Conseillère Municipale

Absent :

Mr LEREBOURG Arnaud, Conseiller Municipal

Mme CRAYSSAC Magali est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote toutes les délibérations et décisions prises lors de la séance du 16 mai 2022 qui sont approuvées à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°1 : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite au départ de Mme SAINTILAN Anne-Claire du Pole Enfance Jeunesse, il convient d'augmenter les heures hebdomadaires de Mme GASCOIN Elodie de 28 heures à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2022.

Délibération n°2 : Vente du lot n°3 au lotissement La Pesse

Mr le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de Mr et Mme BOUDES Jean-Marc de CASTANET (aveyron) pour l'acquisition du lot n°3 (709 m²) au lotissement « La Pesse ». Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} février 2022 qui fixe le prix de vente des lots à 35€/m² TTC. Le prix de vente total du lot n° 3 est de 24 815 € .

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal accepte la vente du lot n°3 du Lotissement la Pesse au prix de 24 815 € TTC à Mr et Mme BOUDES Jean-Marc et mandate Monsieur le Maire ou en cas d'absence le 1^{er} adjoint pour la signature de l'acte et tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°3 : Nouveau plan de financement pour l'aménagement du jardin public Avenue de Carmaux

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Etat a inscrit le projet d'aménagement du jardin public Avenue de Carmaux dans son programme de financement 2022. La notification de la DETR 2022 pour ce projet serait de 35 789,99 €.

A cet égard il convient de modifier le plan de financement initial ci-après, comme suit :

TRAVAUX

TRAVAUX H.T.	171 716,45 €
MAITRISE d'ŒUVRE	7 233,52 €

TOTAL H.T.	178 949,97 €

FINANCEMENT

DETR (20 %)	35 789,99 €
REGION (25 %)	44 737,49 €
DEPARTEMENT (25 %)	44 737,49 €
AUTOFINANCEMENT	53 685,00 €

TOTAL H.T.	178 949,97 €

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Maire ou son adjointe à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présent délibération.

Délibération n°7 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} août 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal peut prétendre, dans le cadre d'un avancement de grade, au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal accepte de nommer cet agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} août 2022.

Délibération n°8 : Subvention exceptionnelle à l'association CEHS

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association CEHS du centre équestre du Haut Ségala afin de les aider à organiser et animer des activités afférentes à la vie du club hippique et d'élargir le public visé par ces événements. Cette association étant nouvelle, elle ne possède pas les fonds nécessaires pour l'organisation de leurs manifestations. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € afin d'aider cette association.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle

Délibération n°9 : Rénovation des façades

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2020 afférente à l'opération habitat, un programme subventionné de réhabilitation des façades sur la zone comprenant l'ancienne sauveté, l'avenue de carmaux jusqu'au carrefour avec la route du bouscal et la rue de l'Hom jusqu'au carrefour du Campagnal. Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation financière de la Commune à hauteur de 25 % des dépenses de ravalement ou d'amélioration de façades au lieu de 15 % précédemment aux conditions ci-dessus :

- L'aide financière n'excédera pas 2 500 euros (au lieu de 2 000 euros précédemment)
- Une déclaration de travaux doit être déposée et validée par l'architecte des Bâtiments de France

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour + 5 pouvoirs

Le Conseil Municipal accepte d'augmenter cette participation à 25 % ainsi que le plafond des travaux à 2 500 €.

Fin de la séance à 0 h 10.

La secrétaire de séance,
Magali CRAYSSAC



Le Maire,
Vivian COUDERC

